

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 12 mars 2010

Le douze mars 2010 à vingt heures, sous la présidence de Monique SEMAVOINE, Maire, se sont réunis les membres du Conseil Municipal de Mazères-Lezons.

Présents : Monique SEMAVOINE, François GAY, Roger PEDEFLOUS, Laurent JOUANLONG, Françoise HURABIELLE-PERE, Olivier SABLE, Francis LANDES, Vincent CHARLOT, Jean-Marc LACRAMPE, Elisabeth LAHORE, Gérard HEITZ, Jean-Louis VILLE, Nicole LE DIEU DE VILLE, Christophe CARRERE, Jean-Jacques BORDENAVE, Eric CAZABAT, Jean-Marc DAUPHINOT.

Procurations : Nicole DUFAU à Jean-Jacques BORDENAVE

Absents ou excusés : Annabelle ARACIL

La séance est ouverte à 20h00

Jean-Jacques BORDENAVE est désigné comme secrétaire de séance.

Ordre du jour

- Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le compte de gestion 2009 qui fait apparaître un résultat global positif pour l'exercice budgétaire de 157.831,39 euros, excédent de fonctionnement de 320 579.94 euros, et besoin de financement de 162 748.55 euros.
- Il approuve également le compte de gestion 2009 élaboré par le receveur municipal à la clôture de l'exercice 2009 et qui est conforme en tous points au compte administratif (unanimité).
- Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter sur l'exercice 2010 le résultat du compte administratif 2009 comme suit : 162.748,55 euros seront affectés au compte « 1068 » pour la couverture du besoin de financement des investissements réalisés en 2009, et 1.228.213,87 euros seront repris en excédent reporté de fonctionnement au compte « 002 ».
- Le Conseil municipal étudie successivement les différentes demandes de subventions de fonctionnement formulées par les associations communales ou extra-communales. Le montant de l'aide accordée s'élèvera globalement à 67.277 euros pour le budget communal. Décision prise à l'unanimité.
- Le Conseil municipal décide d'augmenter modérément les taux des trois taxes locales afin de maintenir la capacité financière de la commune. Les taux 2010 passeront donc de 8.79% à 8.90% (+1.25%) pour la taxe d'habitation, de 11.66% à 11.80% (+1.20%) pour la taxe foncière sur les propriétés bâties et de 42.88% à 43.30% (+0.98%) pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.
- Tenant compte des décisions en matière d'affectation du résultat et de fixation des taux d'impositions, le budget prévisionnel de l'exercice 2010 est adopté à l'unanimité des membres présents. Il s'équilibre à la somme de 2.088.260 euros en section de fonctionnement et à la somme de 2.637.010 euros en section d'investissement en tenant compte d'un reste à réaliser de travaux pour un montant de 375.900 euros.
- Le Conseil décide ensuite de fixer le montant de son aide aux familles mazéroises dont les

enfants fréquentent le centre de loisirs de Narcastet à 6,15 euros par jour et par enfant pour l'année 2010, soit une augmentation de la participation de 2,5% (majorité).

- Le Conseil municipal décide d'étoffer la commission en charge de l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde. Ainsi Nicole Le Dieu De Ville, Jean-Marc Dauphinot, Gérard Heitz et Eric Cazabat viendront appuyer l'équipe déjà en place composée de Monique Sémavoine, Roger Pedeflous, Annabelle Aracil, Christophe Carrère et Vincent Charlot (unanimité).
- La dégradation régulière par de nombreux « tags » de la façade nord de la salle des sports enlaidit ce bâtiment et donne une image négative de la Commune. Aussi, le Conseil municipal décide, sur proposition du Maire, de faire réaliser une fresque paysagère géante. Le projet sera réalisé par l'association « VeryGoodColorz », la prestation artistique sera gratuite en contrepartie de la fourniture du matériel. Le Conseil municipal autorise le Maire à entreprendre toutes les démarches administratives nécessaires (déclaration préalable aux travaux, avis de l'Architecte des Bâtiments de France) ainsi qu'à signer une convention avec l'association (unanimité).
- Face au succès de la coupe de bois organisée au mois de janvier, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'organiser une coupe de bois pour 3 lots supplémentaires.
- Enfin, la Conseil municipal souhaite s'associer à l'aide en faveur de la population sinistrée d'Haïti à la suite du tremblement de terre. Soucieux de pouvoir informer les Mazérois de l'utilisation des fonds alloués, le Conseil municipal a tenu à sélectionner une association caritative qui s'engagerait à utiliser l'argent pour une réalisation concrète et à rendre compte de son action. Il est donc décidé d'octroyer une aide d'un euro par habitant de Mazères-Lezons (soit 2.100 euros) en faveur de l'association « Arc-en-Ciel » qui accueille 550 enfants, et porteuse d'un projet de reconstruction d'un poulailler, bâtiment indispensable pour assurer la nourriture des enfants. L'association s'est engagée pour sa part à tenir la Commune informée du suivi et de l'aboutissement du projet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.